



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CEP/AC.11/2006/7
4 avril 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Groupe de travail préparatoire spécial composé de hauts fonctionnaires
«Un environnement pour l'Europe»

Deuxième réunion
Genève, 29 et 30 juin 2006
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**PROPOSITION RELATIVE A UN VOLET «ÉDUCATION EN VUE DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE» DE LA SIXIÈME CONFÉRENCE
MINISTÉRIELLE «UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE»**

Document présenté par le Bureau du Comité directeur CEE pour l'éducation
en vue du développement durable

Introduction

1. À sa première réunion, le Groupe de travail préparatoire spécial composé de hauts fonctionnaires, organe préparatoire de la Sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Belgrade, 10-12 octobre 2007), est convenu que la Conférence devait mettre l'accent sur les questions de mise en œuvre. Dans ce contexte, trois grands axes ont été définis: a) évaluer l'efficacité des engagements pris et des instruments adoptés d'un commun accord; b) analyser les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre des engagements existants et leurs causes profondes; et c) présenter des exemples de réussites et de bonnes pratiques susceptibles d'être mis à profit en vue du développement des capacités et de la mise en œuvre des engagements pris. L'éducation en vue du développement durable (EDD) a été proposée comme un des points à inscrire à l'ordre du jour, mais il a été souligné que toute proposition éventuelle devait être établie de façon à mériter l'attention des ministres.

2. Suite à ces conclusions, le Comité directeur CEE pour l'éducation en vue du développement durable a, à sa première réunion (décembre 2005), examiné une proposition relative à l'éducation en vue du développement durable à soumettre à la Conférence. Il a proposé qu'une séance plénière générale soit organisée pour examiner la coopération en matière d'éducation en vue du développement durable entre le secteur de l'environnement et le secteur de l'éducation et la coopération régionale dans la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable. Cette séance pourrait être couplée à une table ronde thématique consacrée au rôle de l'éducation dans la solution des nouveaux problèmes liés au développement durable. Pour établir une documentation de fond en prélude à cette séance, il pourrait être établi: a) un recueil de bonnes pratiques; b) des rapports pilotes établis par les pays volontaires à l'aide d'un ensemble d'indicateurs sélectionnés; et c) un premier rapport passant en revue les progrès réalisés dans la mise en œuvre et basé sur les réponses des pays. Une des décisions que les ministres pourraient prendre pourrait concerner l'orientation stratégique à donner par la suite à ce processus.

3. Un projet de proposition pourrait d'ores et déjà être examiné par le Groupe de travail préparatoire composé de hauts fonctionnaires en juin 2006, et la version définitive du document à soumettre à la Conférence devrait être prête avant le début du mois d'avril 2007.

4. Le Comité a chargé son Bureau: a) de donner suite à ces propositions, en prenant en considération le calendrier des préparatifs de la Conférence et les moyens financiers disponibles pour mener à bien ces activités; b) de soumettre ces propositions au Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires; et c) de rendre compte des résultats de ces travaux à la prochaine réunion du Comité directeur.

5. À sa deuxième réunion (Genève, 23 février 2006), le Bureau a modifié la proposition initiale établie par le secrétariat en consultation avec son président, et l'a soumise pour examen au Comité exécutif du Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires à sa deuxième réunion, le 24 février 2006.

6. Le Président du Comité directeur CEE pour l'éducation en vue du développement durable a présenté la proposition (SC-ESD/Bureau-2/2006/2 et Add.1) au Comité exécutif. Celui-ci a examiné le document et, tout en reconnaissant l'importance de l'éducation en vue du développement durable, a fait part de plusieurs observations, dont les principales étaient liées: a) au temps imparti à un point de l'ordre du jour au détriment des autres points éventuels; et b) à la nécessité de multiplier et d'élargir les consultations intersectorielles au niveau national avant de constituer les délégations à la Conférence. Certains participants ont proposé que la Conférence et la réunion se tiennent de façon consécutive, mais il a été jugé peu probable que les ministres soient présents lors d'une réunion antérieure ou postérieure à la Conférence elle-même. En outre, le processus «Un environnement pour l'Europe» risque de ne plus pouvoir servir de plate-forme à la coopération intersectorielle. Par ailleurs, cette formule risquait de poser des problèmes pratiques au pays d'accueil. En conséquence, il a été décidé que le Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires examinerait cette question plus avant.

7. Le présent document a pour objet de faciliter l'examen par le Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires de la possibilité de doter la Conférence d'un volet «Éducation en vue du développement durable».

I. Pertinence au regard de la Conférence

8. L'EDD étant un instrument efficace de mise en œuvre du développement durable, ce volet contribuerait substantiellement à l'objectif global de la Conférence, qui est de poursuivre la mise en œuvre des buts fixés et des engagements pris. Sa pertinence au regard de la Conférence découle de la Déclaration de Kiev, de la Déclaration des Ministres de l'environnement sur l'éducation en vue du développement durable et des décisions prises à l'issue de la Réunion de haut niveau de Vilnius. Il faudra donc intervenir à deux niveaux, à savoir, d'une part, examiner la possibilité d'inscrire l'éducation en vue du développement durable à l'ordre du jour et, d'autre part, faire en sorte qu'il y ait des synergies entre les différentes rencontres de haut niveau organisées. Le volet «Éducation en vue du développement durable» serait un bon exemple de coopération intersectorielle entre le secteur de l'environnement et le secteur de l'éducation, mais aussi avec l'ensemble des acteurs intéressés. Il serait également une façon de concrétiser l'intégration politique, préalable indispensable au développement durable, et montrerait la voie à d'autres secteurs. Il contribuerait à l'évaluation de la première phase de la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable dans la région de la CEE, et permettrait de démontrer des bonnes pratiques dans toute la région.

II. Organisation

9. Conformément aux procédures d'organisation de la Conférence, ce volet serait ouvert à la participation de représentants des 55 États membres de la CEE. Pour assurer une représentation équitable du secteur de l'environnement et du secteur de l'éducation, les délégations seraient composées de représentants de ces deux secteurs, sans exclure les autres secteurs pertinents. Les États Membres de l'ONU hors CEE qui le souhaiteraient pourraient également y prendre part. On s'attend que les participants soient de niveau ministériel ou équivalent. Les membres des délégations devraient représenter la position unifiée de leur gouvernement quant aux travaux de fond de ce volet. Ils sont donc encouragés à tenir des consultations au niveau national avant la tenue de la Conférence.

10. Les représentants des acteurs, y compris les organisations internationales, les organisations non gouvernementales (ONG), les entités économiques et les institutions universitaires, seront invités à participer en tant qu'observateurs. Les modalités de la participation des acteurs, ainsi que le nombre de délégués et les procédures d'inscription, seront établis suivant le protocole d'organisation de la Conférence (voir «Organizational Issues for the Sixth Ministerial Conference "Environment for Europe"» (ECE/CEP/AC.11/2006/5).

III. Calendrier, forme et thème(s) possible(s)

11. Afin de profiter de la participation des Ministres de l'éducation à la cérémonie d'ouverture de la Conférence, il est proposé d'organiser ce volet le premier jour de la Conférence. Sur la base de l'expérience acquise lors des précédentes éditions de la Conférence «Un environnement pour l'Europe» et de l'évaluation préliminaire de l'organisation des travaux de la Conférence de Belgrade, il apparaît que le temps qui pourrait être imparti à la séance officielle consacrée à l'éducation en vue du développement durable ne dépasserait pas trois heures. Cette séance serait couplée à une table ronde informelle organisée en marge de la Conférence. En outre, des manifestations parallèles sur ce même thème pourraient être organisées, telles qu'une exposition de documents éducatifs, des interventions de représentants des jeunes, etc.

A. Séance plénière officielle

12. Les deux intitulés suivants sont proposés au Comité directeur: «Apprendre les uns des autres: réalisations, difficultés et marche à suivre» et «Une région qui apprend: réalisations, difficultés et marche à suivre».

13. La séance pourrait s'ouvrir par l'intervention d'un président (un des ministres participants), et se poursuivre par des discours liminaires du Président et du Vice-Président (d'une durée maximale de cinq minutes chacun), ces deux personnalités devant être issues chacune d'un des deux secteurs considérés. Les participants seraient ensuite invités à prendre part à un débat (les interventions ne devant pas dépasser trois minutes) consacré aux principaux aspects de la mise en œuvre de l'éducation en vue du développement durable, avec un accent particulier sur les réalisations, les difficultés et la marche à suivre pour atteindre les six objectifs définis dans la Stratégie de la CEE. Un document d'orientation serait distribué aux délégations afin de les aider à préparer leurs interventions et de structurer le débat. La discussion porterait, notamment, sur les aspects suivants:

- Appui à l'éducation en vue du développement durable par des dispositifs politiques, réglementaires et opérationnels (notamment, coopération entre le secteur de l'environnement, le secteur de l'éducation et tous les autres secteurs concernés);
- Promotion du développement durable par un apprentissage officiel, officieux et informel;
- Développement des compétences des formateurs;
- Accessibilité des outils et matériels pédagogiques spécifiques;
- Promotion de la recherche-développement dans le domaine de l'éducation en vue du développement durable;
- Coopération à la mise en œuvre de la Stratégie (partenariats, coopération régionale et sous-régionale, relations avec les démarches de même nature entreprises dans d'autres régions et au niveau mondial, besoins des pays en transition).

14. La présidence établirait ensuite un résumé de la discussion, en mettant l'accent sur les obstacles particuliers rencontrés et sur les avancées obtenues dans le domaine de la mise en œuvre. Elle mettrait également en évidence les moyens d'améliorer l'efficacité de la mise en œuvre de l'éducation en vue du développement durable dans la région de la CEE et dans le reste du monde.

15. Une des questions sur lesquelles les ministres devraient se prononcer est celle de l'orientation stratégique à donner au processus à la suite de la Conférence. Les Ministres de l'environnement et de l'éducation pourraient adopter une brève déclaration (certains éléments sont proposés à l'annexe II). Les Ministres de l'environnement souhaiteront peut-être également que le thème de l'éducation en vue du développement durable soit abordé dans une déclaration adoptée en tant que l'une des conclusions de la Conférence elle-même.

B. Table ronde informelle (en marge de la Conférence)

16. Une table ronde sur le rôle de l'EDD dans la solution des nouveaux problèmes relatifs au développement durable serait organisée à l'occasion d'un déjeuner avant la séance officielle, de sorte que les principaux résultats de ses travaux puissent alimenter les discussions lors de la séance officielle. Le temps imparti à ce débat serait de deux heures. Pour assurer le lien thématique avec l'ordre du jour de la Conférence, il a été proposé d'examiner le rôle de l'EDD dans la solution des problèmes relatifs au développement durable, pour un domaine spécifiquement couvert par l'ordre du jour proposé.

17. Cette table ronde donnerait aux experts et acteurs l'occasion de faire connaître leurs points de vue et expériences et permettrait de présenter les faits marquants survenus aux niveaux régional et mondial en la matière. Les aspects abordés pourraient être les suivants: expériences accumulées dans la région; contribution de ces expériences aux progrès au niveau mondial; et existence éventuelle de priorités communes à toutes les régions. Les questions suivantes pourraient, notamment, être examinées:

- Les racines du problème (à identifier) et dans quelle mesure une mauvaise mise en œuvre de l'éducation en vue du développement durable fait partie de ses causes profondes;
- La justification d'une approche différenciée de la mise en œuvre de l'éducation en vue du développement durable par la diversité politique et sociale, voire culturelle;
- Les difficultés spécifiques rencontrées par les gouvernements et les acteurs;
- Les cadres possibles pour de futurs partenariats et un futur dialogue entre les acteurs et les différentes régions et au niveau mondial;
- Autres questions, le cas échéant.

18. La table ronde pourrait se dérouler comme suit: a) brève déclaration liminaire de chacun des animateurs (cinq minutes au maximum); b) commentaires, questions et réactions des participants; c) réponses des animateurs; et d) conclusions présentées par le Président-modérateur.

19. Les animateurs seraient invités à ne pas dépasser cinq minutes lors de leurs interventions liminaires, mais ils transmettraient au secrétariat une version écrite plus longue de leurs interventions, qui serait distribuée aux participants avant la réunion.

20. Les participants seraient invités à participer au débat, à répondre spontanément aux questions soulevées par les animateurs, et à aborder d'autres aspects pertinents. Ils seraient en outre invités, aux fins de l'établissement du rapport, à soumettre au secrétariat, avant ou pendant la réunion, un bref résumé de leur intervention. Celle-ci ne devrait pas dépasser trois minutes.

21. Seraient invités à participer au débat un président-modérateur (l'un des ministres participant à la Conférence; le nombre de gouvernements participants issus de la sous-région en question devrait être réduit en conséquence), et des animateurs répartis comme suit: a) trois représentants des gouvernements, et b) deux représentants des acteurs.

C. Calendrier indicatif

Séance plénière officielle	
15 minutes	Ouverture de la séance par le Président et déclarations liminaires du Président et du Vice-Président de la séance
2 heures 15 minutes	Interventions des participants
15 minutes	Adoption de la déclaration
15 minutes	Remarques de clôture du Président
<i>Total: 3 heures</i>	
Table ronde informelle (en marge)	
30 minutes	Discours d'ouverture du Président-modérateur et des animateurs
1 heure 20 minutes	Interventions des participants et réponses des animateurs
10 minutes	Remarques de clôture du Président-modérateur
<i>Total: 2 heures</i>	

IV. Bureau et animateurs

22. Le choix des présidents, vice-président et animateurs représentant les gouvernements devra être guidé principalement par le souci d'une représentation géographique équitable des États membres de la CEE et de l'équilibre entre secteur de l'environnement et secteur de l'éducation. Les autres critères seront l'engagement et l'action des pays dans la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE, l'apport potentiel de bonnes pratiques et/ou la gravité des problèmes rencontrés. Les participants devront, de préférence, être des orateurs clairs et éloquents. Il est proposé que les présidents, vice-président et animateurs représentant les gouvernements soient choisis dans le cadre de consultations intergouvernementales informelles. Le Président du Comité directeur souhaitera peut-être diriger ces consultations, avec l'assistance du secrétariat. Les acteurs seront choisis sur la base de leur expérience et de leur rôle dans les activités régionales d'éducation en vue du développement durable, mais il sera également tenu compte de la nécessité d'intégrer différents profils et types d'expérience. L'Écoforum européen a été prié de tenir des consultations et de formuler, en concertation avec le secrétariat, des propositions concernant les animateurs représentant les acteurs.

23. Une proposition d'ensemble concernant la composition du bureau et les animateurs sera communiquée au Bureau pour examen. Sur la base de la recommandation du Bureau, la proposition définitive sera soumise pour approbation au Comité directeur, à sa deuxième réunion.

V. Documents

Documents de travail:

- *Document devant faire l'objet d'une décision*: projet de déclaration relatif à la suite à donner au processus;
- *Documentation de fond*: recueil de bonnes pratiques; rapports pilotes établis par les pays volontaires à l'aide d'un ensemble d'indicateurs sélectionnés; et un premier rapport passant en revue les progrès réalisés dans la mise en œuvre, sur la base des réponses des pays.

Documents finaux:

- Déclaration adoptée;
- Résumé des travaux de la séance officielle établi par la présidence;
- Rapport de la séance officielle;
- Résumé des principaux résultats de la table ronde informelle.

ANNEXE I

CALENDRIER D'ÉLABORATION DES DOCUMENTS DE TRAVAIL POSSIBLES DU VOLET «ÉDUCATION EN VUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE»

Document devant faire l'objet d'une décision: Bref projet de déclaration (deux pages au maximum) en vue d'une possible adoption par les ministres, et relatif aux futures orientations stratégiques du processus.

- Février 2006: Les principaux éléments sont examinés par le Bureau sur la base du résumé établi par le secrétariat.
- Mars 2006: Une première version est adressée, au nom du Bureau, aux membres du Comité directeur en vue de consultations au niveau national et de commentaires.
- Septembre 2006: Une version révisée, incorporant les commentaires reçus, est soumise à l'examen du Comité directeur, à sa deuxième réunion.
- Septembre-décembre 2006: Les pays commentent à nouveau le projet qui a été soumis au Comité directeur.
- Décembre 2006: Le Comité directeur examine le projet de déclaration et se prononce quant à l'établissement de la version définitive.
- Avril 2007: Une version définitive est achevée et envoyée à la traduction dans les langues officielles de la CEE et à la reproduction avant la Conférence.

Incidences financières: Prise en charge des frais de voyage des représentants des pays en transition appelés à participer aux réunions d'un éventuel groupe de rédaction. À défaut, le Bureau pourrait assumer cette responsabilité.

Documentation de fond

- a) Recueil de bonnes pratiques en matière d'éducation en vue du développement durable (conjointement par la CEE et l'UNESCO)
 - Février 2006: Un modèle de présentation établi par le secrétariat en coopération avec l'UNESCO est examiné par le Bureau.
 - Mars 2006: Les membres du Comité directeur sont invités à compléter ce modèle.
 - Octobre 2006: Délai de réception des modèles de présentation complétés.
 - Novembre 2006-avril 2007: Préparation du recueil (CD-ROM ou version imprimée).

Incidences financières: Frais de consultant (traduction, édition et mise en page: à confirmer)

- b) Un premier rapport donnant un aperçu des progrès de la mise en œuvre, basé sur les réponses des pays
- Septembre-octobre 2006: Un questionnaire est établi et envoyé par le secrétariat aux membres du Comité directeur.
 - Octobre 2006-décembre 2006: Les réponses des pays sont adressées au secrétariat.
 - Janvier-mars 2007: Le rapport est établi par un expert indépendant avec le concours du secrétariat.

Incidences financières: Frais de consultant pour l'établissement du rapport

- c) Rapports pilotes établis par les pays volontaires à l'aide d'un ensemble d'indicateurs sélectionnés
- Septembre 2006: L'ensemble d'indicateurs sélectionnés, préparé par le Groupe d'experts, de même que le modèle du rapport, sont envoyés aux pays intéressés.
 - Avril 2007: Les rapports sont soumis au secrétariat aux fins de reproduction et de diffusion.

ANNEXE II

PROJET D'ÉLÉMENTS D'UNE POSSIBLE DÉCLARATION DES MINISTRES DE L'ENVIRONNEMENT ET DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION DES PAYS DE LA RÉGION DE LA CEE CONCERNANT L'ÉDUCATION EN VUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Nous, Ministres de l'éducation et Ministres de l'environnement de la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE),

Confirmant notre vision pour l'avenir, qui est celle d'une région adhérant aux valeurs communes de solidarité, d'égalité et de respect mutuel entre les peuples, les pays et les générations¹,

Réaffirmant l'importance de l'éducation en vue du développement durable en tant qu'instrument de renforcement des capacités permettant aux peuples de faire de cette vision une réalité,

Célébrant l'adoption et le lancement de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable, qui est un instrument pratique de promotion du développement durable par l'éducation,

Soulignant que la coopération étroite entre le secteur de l'environnement, le secteur éducatif et tous les autres secteurs et acteurs concernés a contribué de façon significative au lancement de la Stratégie,

Nous félicitant des progrès réalisés jusqu'à présent dans la mise en œuvre de l'éducation en vue du développement durable dans nos pays et des avancées de la coopération régionale et sous-régionale en la matière,

Reconnaissant que le processus de mise en œuvre bénéficie de l'expérience régionale et mondiale et nous félicitant de la coopération fructueuse entre la CEE et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) dans le processus de mise en œuvre,

Notant avec satisfaction que le travail mené dans notre région dans le domaine de l'éducation en vue du développement durable participe de la mise en œuvre des résultats pertinents du Sommet mondial pour le développement durable² et contribue de façon

¹ Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable (CEP/AC.13/2005/3/Rev.1), Réunion de haut niveau des Ministres de l'environnement et de l'éducation (Vilnius, 2005).

² Johannesburg (Afrique du Sud), 2002.

substantielle à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable³, proclamée par l'UNESCO au niveau mondial,

Nous félicitant de l'évolution de la situation en ce qui concerne l'éducation en vue du développement durable dans l'Union européenne et au niveau sous-régional, y compris en Asie centrale et dans le Bassin méditerranéen,

Appuyant la rationalisation des initiatives pertinentes et le renforcement des synergies entre les différentes démarches visant à assurer une éducation en vue du développement durable et entre les diverses activités éducatives organisées dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable³, de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable et de la Commission des Nations Unies pour le développement durable,

Reconnaissant que l'éducation en vue du développement durable doit prendre en compte les diverses spécificités locales, régionales et nationales et encourageant la participation de tous les acteurs, y compris les autorités publiques, les milieux enseignants, les organisations non gouvernementales, les entreprises, les jeunes et les médias,

Conscients de ce que l'éducation en vue du développement durable est une notion complexe et changeante et que sa mise en œuvre peut avoir à la fois des effets à court terme, dictés par des politiques favorables, et un impact plus profond sur la société, qui ne peut être perçu qu'après une période prolongée,

Prenant en compte les préoccupations et les besoins exprimés par les États membres au cours de la première phase du processus de mise en œuvre et reconnaissant que certains pays, notamment les pays en transition, auront peut-être besoin de l'appui de donateurs pour réaliser les activités requises,

Appuyons vigoureusement la poursuite de cette initiative ambitieuse et confirmons que la mise en œuvre de l'éducation en vue du développement durable devra être bien engagée d'ici à 2010, comme indiqué dans la Stratégie,

Estimons que la poursuite de ce processus requiert l'institution d'une vaste plate-forme politique propice à la coopération et à des partenariats aux niveaux régional et sous-régional. En particulier, il faudra privilégier les régions dans lesquelles les besoins sont les plus pressants et promouvoir la participation des pays de la région et au-delà, en s'appuyant sur un ensemble de priorités communes dans une perspective à long terme,

Invitons nos gouvernements à participer à la poursuite de cet effort de promotion des processus nationaux⁴ et à veiller à ce que les ressources nécessaires à cette fin soient disponibles,

³ Résolution 57/254, du 20 décembre 2002, de l'Assemblée générale des Nations Unies.

⁴ En ce qui concerne les pays dotés d'une structure fédérale, le terme «national» désigne également les États, selon qu'il convient.

Invitons nos gouvernements à surveiller le processus de mise en œuvre à l'aide des indicateurs établis par le Groupe d'experts et à rendre compte à la CEE des progrès faits par leurs pays dans des rapports qui, en même temps, serviront à notifier à l'UNESCO des éléments sur la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable,

Invitons la CEE à renouveler, par l'entremise de son secrétariat, son appui à la poursuite de ce processus, en coopération avec tous les acteurs internationaux concernés, contribuant ainsi à la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable,

Décidons de prolonger le mandat du Comité directeur et le prions de mettre au point un programme d'assistance⁵ et de commencer à le mettre en œuvre, avec l'appui de la CEE, en tenant compte des besoins exprimés par les États membres,

Invitons les acteurs ainsi que les donateurs bilatéraux et multilatéraux à appuyer et alimenter le processus de mise en œuvre,

Décidons qu'à l'avenir, nos volets ministériels auront lieu périodiquement, tous les quatre ou cinq ans, dans le cadre des conférences «Un environnement pour l'Europe», selon qu'il convient, constituant ainsi un vaste cadre réunissant un large éventail d'acteurs.

⁵ Un programme d'assistance pourrait couvrir diverses activités, telles que la formation, l'élaboration de méthodes ou des services consultatifs. Son champ d'application et son contenu seraient définis par le Comité directeur.